

DOSSIER PERSONNALISÉ CONCOURS 2021

Un dossier personnalisé doit être adressé à l'I.F.C.S. au plus tard le vendredi 2 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi) : si le délai n'est pas respecté, le(la) candidat(e) ne peut se présenter à l'épreuve d'admission.

Ce dossier se compose :

- D'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
- D'une présentation personnalisée portant sur :
 - son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
 - ses conceptions de la fonction cadre et ses projets⁽¹⁾.

Adresser le dossier en 3 exemplaires⁽²⁾ (10 pages maximum, sans annexe).

⁽¹⁾ **Projets** : Avant formation, le mot projet sera compris comme intentions, orientations, perspectives d'amélioration d'une réalité de travail et non comme un projet construit et finalisé.

⁽²⁾ A l'issue de l'entretien, 2 exemplaires seront remis au candidat, 1 seul sera conservé dans un délai de 2 mois à compter du jury final, puis renvoyé au candidat non admis.